

## LE DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ

# **UN OUTIL POUR UNE TRANSMISSION ANTICIPÉE DU PATRIMOINE**

Le démembrement de propriété est un acte juridique qui consiste à diviser la pleine propriété en nue-propriété et usufruit. C'est un mécanisme souvent utilisé en famille lors d'une donation ou d'une succession.

# Cas pratique

Guillaume (67 ans) et Florence (64 ans) possèdent un bien immobilier 'd'une valeur de <mark>420 000 €.</mark> Ils ont un enfant.



# Succession classique sans démembrement 🚓



La constant de la con			
Part taxable après abattement	Taux d'imposition		
Jusqu'à 8 072 €	5%		
De 8 073 € à 12 109 €	10 %		
De 12 110 € à 15 932 €	15 %		
De 15 933 € à 552 324 €	> 20 %		
De 552 325 € à 902 838 €	30 %		
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %		
Plus de 1 805 677 €	45 %		

100 000 € + 100 000 € = 200 000 €

IMPÔTS







#### Calcul du coût de la transmission

Base taxable

420 000 € - (100 000 € x 2) = 220 000 €

Application du barème de transmission en ligne directe :

(220 000 € x **0,20**) - 1806 € = 42 194 €

Montant de la transmission : 42 194 €

-> Abattement : chaque parent peut donner jusqu'à 100 000 € à son enfant tous les 15 ans sans être imposé, ce qui permet à un couple de donner jusqu'à 200 000 € à chacun de ses enfants sans payer de droits de donation.

Le retranchement des 1 806 € correspond à la progressivité du barème pour les tranches à 5, 10 et 15 %.



🕥 À savoir : si l'enfant ne dispose pas de cette somme dans un délais de 6 mois, il devra vendre le bien.



# Succession avec démembrement du bien via une donation préalable

Guillaume et Florence conservent l'usufruit de leur bien et transmettent à leur enfant la nue-propriété. À leur décès l'usufruit s'éteint et leur enfant a la pleine propriété du bien.



#### Usufruitier

Droit d'user du bien (y habiter) Droit d'en percevoir les fuits (le louer)



## Nue-propriétaire

Propriétaire des murs Droit de disposer du bien à terme



### Valeur de l'usufruit et de la nue-propriété

(article 669 du Code général des impôts)

		_	
	Âge	Part	Part
	usufruitier	usufruitier	nu-propriétaire
	Moins 21 ans	90 %	10 %
	Moins 31 ans	80 %	20 %
	Moins 41 ans	70 %	30 %
	Moins 51 ans	60 %	40 %
`	Moins 61 ans	50 %	50 %
))	Moins 71 ans	40 % 、	60 %
"	Moins 81 ans	30 %	70 %
	Moins 91 ans	20 %	80 %
	Plus 91 ans	10 %	90 %





Guillaume (67 ans) et Florence (64 ans) / Valeur de l'usufruit = **40%**Usufruit : 420 000 € x **0,4** = **168 000** €



Nue-propriété (60%): 420 000 € x **0,6** = 252 000 €

### Montant de la transmission

Base taxable : 252 000 € - (100 000€ x 2) = 52 000 €

Après application du barème de transmission en ligne directe :



(52 000 € x **0.2**) - 1806 € = 8 594 €

Montant de la transmission = 8594 €



À savoir : le don en nue-propriété n'engendre un impôt que si la valeur de la nue-propriété au moment où la donation est faite dépasse l'abattement (100 000 € par parent).



(source Service public.fr)



